



PROJET FINAL

Norme internationale

ISO/FDIS 20109

Interprétation simultanée — Équipement — Exigences

Simultaneous interpreting — Equipment — Requirements

ISO/TC 37/SC 5

Secrétariat: **DIN**

Début de vote:
2025-02-12

Vote clos le:
2025-04-09

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO/FDIS 20109](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f6e827fd-514a-47a2-ab5b-5d90e6b9a1e7/iso-fdis-20109)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f6e827fd-514a-47a2-ab5b-5d90e6b9a1e7/iso-fdis-20109>

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COM-MERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO/FDIS 20109](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f6e827fd-514a-47a2-ab5b-5d90e6b9a1e7/iso-fdis-20109)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f6e827fd-514a-47a2-ab5b-5d90e6b9a1e7/iso-fdis-20109>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2025

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

	Page
Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Localisation des parties lors d'un événement de communication	4
4.1 Généralités	4
4.2 Interprétation dans la même salle	5
4.3 Interprétation dans une salle séparée	5
5 Exigences globalement applicables	5
5.1 Exigences relatives au son	5
5.1.1 Généralités	5
5.1.2 Entrée et sortie numériques	5
5.1.3 Niveau de pression acoustique	6
5.1.4 Réponse en fréquence	6
5.1.5 Distorsion	7
5.1.6 Bruit et ronflement	7
5.1.7 Cohérence du niveau sonore	7
5.1.8 Protection auditive	7
5.2 Exigences relatives à l'image	8
5.2.1 Qualité de l'image	8
5.2.2 Synchronisation du son et de l'image	8
6 Interprétation dans la même salle	8
6.1 Généralités	8
6.2 Latence	8
6.3 Écran vidéo	8
7 Interprétation dans une salle séparée	9
7.1 Généralités	9
7.2 Latence	9
7.3 Écran vidéo	10
8 Équipement d'interprétation	10
8.1 Interface d'interprétation	10
8.1.1 Généralités	10
8.1.2 Console matérielle	10
8.1.3 Console logicielle	15
8.2 Microphones	15
8.3 Écouteurs (Casque)/micro-casque pour interprète	17
8.3.1 Casque	17
8.3.2 Micro-casques	18
8.4 Exigences supplémentaires relatives à l'interprétation en langue des signes	18
8.4.1 Caméra	18
8.4.2 Microphone	18
8.4.3 Arrière-plan	18
8.4.4 Images d'entrée	18
8.4.5 Son entrant	19
9 Comportement du microphone du système d'interprétation	19
9.1 Comportement du microphone de l'interprète	19
9.2 Comportement du microphone de l'orateur	19
9.3 Microphone d'ambiance	19
10 Système d'interprétation portable	20
10.1 Généralités	20

ISO/FDIS 20109:2025(fr)

10.2	Micro-émetteurs.....	20
10.3	Récepteurs/Émetteurs-récepteurs.....	20
10.4	Système de transport.....	20
Annexe A	(normative) Accessibilité et utilisabilité des consoles matérielles.....	21
Annexe B	(normative) Exigences relatives au fonctionnement d'un système de conférence.....	23
Annexe C	(normative) Mesure des niveaux de protection auditive.....	24
Bibliographie	26

iTeh Standards (<https://standards.iteh.ai>) Document Preview

[ISO/FDIS 20109](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f6e827fd-514a-47a2-ab5b-5d90e6b9a1e7/iso-fdis-20109)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f6e827fd-514a-47a2-ab5b-5d90e6b9a1e7/iso-fdis-20109>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de brevet.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/iso/foreword.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 37, *Langage et terminologie*, sous-comité SC 5, *Traduction, interprétation et technologies apparentées*, en collaboration avec le comité technique CEN/SS A07, *Services de traduction et d'interprétation*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 20109:2016), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes:

- mise à jour de [l'Article 2](#);
- introduction de deux situations différentes concernant la localisation des parties;
- harmonisation des exigences relatives au son avec celles d'autres normes et/ou amélioration desdites exigences de façon à garantir la qualité requise du son transmis aux interprètes;
- ajout d'exigences détaillées relatives aux écrans vidéo;
- ajout de spécifications relatives au comportement du microphone du système d'interprétation;
- ajout d'une méthode de mesure des valeurs relatives à la protection auditive.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Le présent document spécifie les exigences relatives aux équipements d'interprétation simultanée, ainsi qu'à la qualité du son et de l'image transmis aux interprètes et, inversement, des interprètes aux participants d'un événement de communication. Les progrès technologiques ont profondément modifié la manière de travailler des interprètes. Ces derniers peuvent intervenir depuis des cabines d'interprétation situées dans la salle où se déroule l'événement de communication. Il est également possible pour toute l'équipe d'interprètes, ou une partie de celle-ci, de travailler depuis un pôle d'interprétation («*interpreting hub*»). Enfin, les interprètes peuvent travailler depuis un environnement individuel qu'ils contrôlent eux-mêmes. Des situations différentes peuvent appeler l'utilisation d'un équipement différent pour obtenir des performances optimales. Le présent document prend en compte ces différentes situations.

Les autres normes pertinentes pouvant s'appliquer conjointement avec le présent document, selon les besoins, sont l'ISO 17651 (toutes les parties), l'ISO 22259 et l'ISO 24019.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO/FDIS 20109](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f6e827fd-514a-47a2-ab5b-5d90e6b9a1e7/iso-fdis-20109)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/f6e827fd-514a-47a2-ab5b-5d90e6b9a1e7/iso-fdis-20109>

Interprétation simultanée — Équipement — Exigences

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences relatives à l'équipement nécessaire en interprétation simultanée ainsi qu'à la qualité de l'image et du son transmis aux interprètes et, inversement, des interprètes à l'audience, quelle que soit leur position par rapport aux orateurs, aux signeurs, à l'audience et à d'autres interprètes.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 639, *Code pour les langues individuelles et les groupes de langues*

ISO 9241-303, *Ergonomie de l'interaction homme-système — Partie 303: Exigences relatives aux écrans de visualisation électroniques*

ISO 9241-410:2008/Amd 1:2012, *Ergonomie de l'interaction homme-système — Partie 410: Critères de conception des dispositifs d'entrée physiques — Amendement 1*

ISO 22259:2019, *Systèmes de conférence — Équipement — Exigences*

ISO 24019:2022, *Plateformes de distribution d'interprétation simultanée — Exigences et recommandations*

ISO 24503, *Ergonomie — Conception accessible — Utilisation des points et barres tactiles sur les produits de consommation courante*

IEC 60268-1:2010, *Équipements pour systèmes électroacoustiques. Première partie: généralités*

IEC 60268-4, *Équipements pour systèmes électroacoustiques — Partie 4: Microphones*

ITU-T P.58, *Simulateur de tête et de torse pour la téléphonométrie*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>

3.1 interprète

personne qui interprète

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.1.13]

3.2

interprétation interprétation

restitution des informations parlées ou signées d'une langue source dans une langue cible sous forme parlée ou signée, en transmettant à la fois la signification et le registre de langue du contenu dans la langue source

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.1.11]

3.3

interprétation simultanée

mode d'*interprétation* (3.2) réalisé pendant qu'un *orateur* (3.5) ou un *signeur* (3.6) continue de parler ou de signer

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.4.12]

3.4

interprétation en langue des signes

interprétation (3.2) entre deux langues des signes ou entre une langue des signes et une langue orale

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.4.3]

3.5

orateur

personne s'adressant à d'autres en langue orale

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.4.5]

3.6

signeur

personne s'adressant à d'autres en langue des signes

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.4.6]

3.7

événement de communication

rencontre entre au moins deux parties au cours de laquelle des informations sont transmises

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.4.32]

3.8

cabine

cabine d'interprétation simultanée

unité autonome comprenant l'espace de travail de l'*interprète* (3.1)

Note 1 à l'article: L'un des objectifs des cabines est de fournir une isolation à la fois vis-à-vis des bruits transmis depuis l'environnement extérieur vers l'intérieur dans la cabine et inversement, et vis-à-vis du bruit d'une cabine à une autre.

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.1]

3.9

interface d'interprétation

équipement comprenant des commandes, utilisé par l'*interprète* (3.1) pour faciliter l'*interprétation simultanée* (3.3)

EXEMPLE Commandes pour écouter, voir, parler et signer.

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.8]

3.10

console matérielle

console d'interprétation

interface d'interprétation (3.9) contenant les éléments de contrôle physiques de l'écoute et de la parole

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.9]

3.11

console logicielle

interface d'interprétation (3.9) fonctionnant sur un ordinateur ou un équipement informatique portable et disposant de commandes à l'écran

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.10]

3.12

microphone

transducteur qui convertit le son en un signal électrique

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.30]

3.13

écouteur

transducteur qui convertit un signal électrique en son, conçu pour être porté près de l'oreille

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.34]

3.14

micro-casque

un ou deux *écouteurs* (3.13) combinés à un *microphone* (3.12)

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.37]

3.15

écran vidéo

dispositif électronique qui représente des informations sous une forme visuelle

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.43]

3.16

système d'interprétation

combinaison de l'équipement d'interprétation et du système pour la distribution linguistique

Note 1 à l'article: Un système d'interprétation peut nécessiter l'utilisation de *cabines* (3.8) conformes à l'ISO 17651-1 ou à l'ISO 17651-2, équipées d'*interfaces d'interprétation* (3.9) conformes au présent document ou d'un *système d'interprétation portable* (3.17) conforme au présent document.

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.27]

3.17

système d'interprétation portable

équipement léger avec des composants fonctionnant sur accumulateurs, utilisé en *interprétation simultanée* (3.3) et permettant à l'*interprète* (3.1) et aux *participants* (3.24) de se déplacer

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.6]

3.18

plateforme de distribution d'interprétation simultanée

PDIS

environnement virtuel utilisé en *interprétation simultanée* (3.3) pour gérer le traitement des signaux audio et vidéo au cours de la transmission d'informations communiquées par des *orateurs* (3.5) ou des *signeurs* (3.6) à des *interprètes* (3.1) à distance et la restitution de l'information par les interprètes à une *audience* (3.25) à distance

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.7]

3.19

interprétation en relais

interprétation (3.2) qui a lieu lorsque l'information reçue par un *interprète* (3.1) provient de la restitution effectuée par un autre interprète

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.4.18]

3.20

état du relais

indication de la source du *canal d'entrée* (3.22) d'une *interface d'interprétation* (3.9)

Note 1 à l'article: Cette source peut être l'*original* (3.21), une *interprétation* (3.2) directe, une *interprétation en relais* (3.19) ou une interprétation en double relais.

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.16]

3.21

original

sortie audio d'un système de conférence ou d'une *plateforme de distribution d'interprétation simultanée* (3.18) transmettant l'entrée auxiliaire et l'entrée des *microphones* (3.12), à l'exclusion de l'entrée des *interprètes* (3.1) qui réalisent l'*interprétation* (3.2) d'une langue orale

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.12]

3.22

canal d'entrée

circuit électrique servant de chemin pour un signal audio ou vidéo vers une *interface d'interprétation* (3.9)

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.13]

3.23

canal de sortie

circuit électrique servant de chemin pour un signal audio ou vidéo provenant du *microphone* (3.12) ou de la caméra d'un *interprète* (3.1) et qui, lorsqu'il est activé par l'interprète, transmet l'*interprétation* (3.2) réalisée par l'interprète

Note 1 à l'article: Chaque langue dans laquelle l'interprétation est assurée lors d'une conférence se voit attribuer un canal de sortie.

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.14]

3.24

participant

personne qui prend une part active à un *événement de communication* (3.7)

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.4.33]

3.25

audience

groupe d'auditeurs ou de spectateurs lors d'un *événement de communication* (3.7)

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.4.36]

4 Localisation des parties lors d'un événement de communication

4.1 Généralités

Les personnes participant à un événement de communication peuvent le faire depuis la même salle ou depuis un endroit séparé. Différentes mesures peuvent être prises pour fournir à l'interprète l'entrée audio-visuelle requise; cela dépend de l'endroit qu'il occupe par rapport à l'orateur ou au signeur, aux participants, à un autre interprète et à l'audience.

Les exigences techniques s'appliquant globalement à toutes les situations sont définies à [l'Article 5](#).

Les exigences techniques s'appliquant aux situations dans lesquelles l'interprète individuel se trouve dans la même salle que l'orateur ou le signeur, les participants, un autre interprète et l'audience sont définies à [l'Article 6](#).

Les exigences techniques s'appliquant aux situations dans lesquelles l'interprète individuel se trouve à un endroit séparé de celui occupé par le ou les orateurs ou signeurs pendant la durée de leur intervention ou pendant toute la durée de l'événement de communication sont définies à [l'Article 7](#).

Des interprètes individuels peuvent occuper la même salle ou une salle différente de celle où se trouvent le ou les orateurs ou signeurs pendant la durée de leurs interventions ou pendant toute la durée de l'événement de communication, et ce, dans le cadre d'un seul et même événement de communication. Par conséquent, les exigences et recommandations applicables à un interprète individuel donné doivent être respectées lors de l'application des dispositions du présent document.

4.2 Interprétation dans la même salle

L'interprète occupe la même salle que l'orateur ou le signeur, les participants, un autre interprète et l'audience.

Les cabines d'interprétation, qu'elles soient permanentes (voir l'ISO 17651-1) ou mobiles (voir l'ISO 17651- 2), sont situées dans la salle où se déroule l'événement de communication.

L'interprète a une vue directe sur l'orateur ou le signeur, sur l'audience et sur la salle.

Le temps de latence est très court si bien que le délai entre le moment où le son est directement émis dans la salle et le moment où le son entre dans l'écouteur de l'interprète est imperceptible. Voir [l'Article 6](#).

4.3 Interprétation dans une salle séparée

L'interprète occupe une salle séparée de celle où se trouvent le ou les orateurs ou signeurs ou d'autres interprètes pendant la durée de leurs interventions ou pendant toute la durée de l'événement de communication. L'interprète assiste aux interventions des orateurs ou signeurs depuis un endroit séparé, sur un écran vidéo.

Lorsque l'interprète est également séparé de l'audience, il voit celle-ci sur un écran vidéo.

Le temps de latence est moins critique car les signaux audio et vidéo de l'orateur peuvent être synchronisés avant d'atteindre l'interprète. Voir [l'Article 7](#).

5 Exigences globalement applicables

5.1 Exigences relatives au son

5.1.1 Généralités

Le traitement de tous les signaux audio doit être numérique.

Un système de conférence fonctionnant en combinaison avec un système d'interprétation doit être conforme à [l'Annexe B](#).

5.1.2 Entrée et sortie numériques

Le niveau nominal d'entrée et de sortie numériques du système d'interprétation doit être de -30 dB_{FS} .